SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2006

Président : M. Gilles AUGSBURGER

Vice-président : Excusé

Secrétaire : M. Marc GUILLERMIN

Membres: MM. Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE,

Victor TODESCHI

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Roland PESSE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés: M. Pascal CHOBAZ, Maire

MM. Thierry AESCHBACHER, André RICHERT

Absent: M. Nicolas FORT

Assistent à la séance : M. François LANCE, M. François BAERTSCHI

Conseillers administratifs

Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR:

1) Approbation de l'ordre du jour

- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2005
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission de l'aménagement du territoire -

Séances des 21 septembre et 21 décembre 2005 -

Rapporteurs : M. Pierre BUTSCHI et Mme Andrée JELK-PEILA

Plan localisé de quartier No 29470-543 – avenue Curé-Baud/chemin Paul-Maerky

p. 844 Arrêté

7) Commission des travaux et constructions – Séances des 2 juin et 29 novembre 2005 –

Rapporteurs: M. Thierry AESCHBACHER et M. Alain ERETZIAN

Villa « Le Point Virgule » - route du Grand-Lancy 96

- Projet de travaux de rénovation et d'agrandissement p. 847 Vote de principe
- 8) Commission des travaux et constructions -

Séance du 29 novembre 2005 - Rapporteur : M. Alain ERETZIAN

Divers **p. 850**

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

9) Commission des sports – Séance du 6 décembre 2005 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO

- a) Lancy Handball Club Audition de M. Didier Andrey, Président **p.852Information**
- b) Divers
- 10) Commission de l'aménagement du territoire -

Séance du 21 décembre 2005 -

Rapporteur: Mme Andrée JELK-PEILA

- a) Pétition contre une urbanisation galopante à Lancy par le Groupement
 « Vivre à Lancy »
 p. 854
 Information
- b) Divers
- 11) Commission de la sécurité Séance du 9 janvier 2006 Rapporteur : M. Fabrice BADET
 - a) Bilan 2005 du groupement de la sécurité à Lancy p. 857 Information
 b) Réforme de la Protection civile p. 858 Information
 - Bilan de la campagne de prévention des accidents à Lancy et applications des MSST (Mesures santé sécurité au travail) objectifs 2006
 p. 858
 Information
 - d) Divers
- 12) Commission de l'administration, affaires économiques, communication Séance du 10 janvier 2006 –

Rapporteur : M. Fabrice BADET

Exposé de Mme Maury-Pasquier sur la démarche épicène pour la rédaction des documents – Discussion p. 859 Information

- 13) Motion « Pour plus de compétences pour les communes dans le domaine de l'aménagement du territoire » p. 859 Motion
- 14) Propositions individuelles et questions

p. 861

- 15) Questions du public
- M. AUGSBURGER: Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs, chers collègues, chères collègues, bienvenue à cette séance ce jeudi 26 janvier, première de l'année. Je profite une dernière fois de souhaiter mes meilleurs vœux à celles et ceux que je n'aurais pas encore vus, puisqu'il nous reste encore 3 jours légalement. Je vous souhaite à tous plein de bonheur et de santé pour vos familles.

J'excuse notre Maire, M. Pascal Chobaz, MM. Aeschbacher et Richert qui se sont excusés.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. ERETZIAN : Je vous signale qu'au point 7), je rapporterai pour M. Aeschbacher. Je profite de mon intervention pour vous dire que je devrais partir plus tôt et je m'en excuse.

M. AUGSBURGER: L'ordre du jour est accepté.

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2005

Le procès-verbal est approuvé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. AUGSBURGER : Je n'en ai pas, la période de fêtes n'étant pas propice aux écrivains.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE: Tout d'abord, j'aimerais m'associer au Président pour vous présenter au nom du Conseil administratif nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui est déjà bien entamée, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé surtout.

Ensuite, vous informer qu'en accord avec le Bureau de votre Conseil, le vote de principe sur le projet d'une nouvelle salle du Conseil municipal a été retiré de l'ordre du jour. En effet, compte tenu de certaines de vos remarques, et en particulier celles du groupe Socialiste, le Conseil administratif a demandé à chaque service de l'administration de se déterminer sur le besoin en places de travail pour les 10 ans à venir. D'autre part, le Conseil administratif a décidé de mandater un architecte pour qu'il puisse déterminer, en fonction de différents paramètres, les possibilités de réorganisation des locaux actuels, et d'implantation de nouveaux bâtiments dans le périmètre de la mairie ou dans d'autres quartiers.

Autre information. M. le Maire m'a demandé de vous informer que le Service des parcs, promenades et maintenance a acheté un certain nombre de sacs à tris, dont le principe a été inventé par un Genevois et qui permet de trier et de transporter à votre déchetterie favorite vos déchets ménagers. M. Breda va vous montrer ce sac. Ce sac est divisé en 9 compartiments, vous pouvez trier dans votre appartement vos déchets pour les amener à votre déchetterie. M. Deschenaux se tient à votre disposition en fin de séance pour vous distribuer des sacs ainsi qu'au public ; par ailleurs, ces sacs seront à disposition des lancéens et lancéennes, pour celles et ceux que cela pourrait intéresser.

Autre information de M. le Maire, vous avez trouvé sur vos places un dépliant qui donne un inventaire et un plan des situations des infrastructures sportives de la commune de Lancy.

D'autre part, j'ai une autre information, ce sont aussi des dépliants que vous avez trouvés sur vos places. Tout d'abord, un dépliant qui explique que les 3 sociétés mixtes de téléréseau des villes d'Onex, Carouge et Lancy se sont associées pour moderniser leurs installations de l'objectif d'offrir le triple play à leurs abonnés. Le triple play permet d'offrir en même temps la télévision câblée, Internet à haut débit et

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

la téléphonie. Les premiers abonnés bénéficieront de cette offre d'ici cet automne, et ensuite, au fil des mois, et au gré des modernisations intérieures des immeubles, dépendant de la volonté de leurs propriétaires ou de leurs représentants. C'est une période qui s'étalera sur plusieurs mois, voire années afin que tous les abonnés soient raccordés à ce service. Ce dépliant sera inséré dans le prochain Lancéen.

Concernant l'agenda culturel, vous aurez également trouvé sur vos places une nouvelle présentation de l'agenda culturel portant sur une période de 3 mois, qui est coordonné avec une affiche de format « mondial » qui elle sera apposée dans les nouveaux panneaux vitrés réservés aux événements culturels qui permettent aux piétons de s'informer sur les manifestations qui se déroulent sur la commune. Afin de créer une dynamique visuelle et un point d'accroche pour que l'affiche soit vue de loin, le graphiste a eu l'idée de l'illustrer au moyen de photos d'œuvres d'art installées dans les parcs publics de la Ville de Lancy. C'est ainsi que la première affiche qui couvre février à avril montre le guépard, sculpture en bronze de marque Fornasari installée dans le parc Marignac. L'objectif principal est de faire connaître l'offre culturelle variée qui est proposée aux lancéennes et lancéens qui d'ailleurs s'étoffe au fil des années.

M. BAERTSCHI: Le 16 décembre 2005, votre Conseil a voté une servitude de distance et vue droite pour la parcelle No 731, feuille 20 de Lancy, située au chemin de la Vendée 12. Nous recevons un courrier qui nous dit:

« Madame, Monsieur, Suite à l'avancement du dossier, nous vous informons que M. Munzinger (qui était la personne qui avait fait la requête), ne donnera pas suite à la demande de servitude de distance et vue droite octroyée par le Conseil administratif (et aussi par vous bien entendu), selon votre lettre du 2 novembre 2004. Les raisons de cet abandon sont liées au projet définitif autorisé qui ne demande plus une servitude de ce type ».

M. BAERTSCHI: Nous perdons Fr. 2'000.--, mais je crois que la Commune s'en remettra.

La Commission de l'aménagement du territoire a vu sa séance repoussée pour manque de sujets à traiter. Néanmoins, et je voulais le dire lors de cette séance, je profite que les membres de la Commission de l'aménagement du territoire soient là et les autres aussi parce que cela les concerne également. Il serait fort intéressant que les différents groupes, avant que les mandataires ne puissent travailler, soient partie prenante de ce plan directeur communal. En effet, un plan directeur communal, ce n'est pas qu'un état des lieux, cela peut l'être mais je regretterais que ce le fut, il faudrait que ce plan directeur communal soit quelque chose de prospectif. C'est avec plaisir, et j'insiste, je crois que c'est le moment maintenant, que je verrais les groupes déterminer ce qu'ils aimeraient voir dans le Lancy des 15 prochaines années. J'invite chaque groupe à faire des propositions pour la prochaine séance de la Commission de l'aménagement du territoire qui sera le 1er mars. J'invite chaque groupe à se réunir pour faire des propositions dans le but que ce plan directeur communal soit plus qu'un simple état des lieux. Je vous rappelle que la loi prévoit qu'un plan directeur communal puisse modifier, évidemment après discussions, le plan directeur cantonal, donc soyez audacieux, n'hésitez donc pas à proposer des choses qui aillent un peu audelà du simple état des lieux.

Les lecteurs assidus de la Feuille d'avis officielle ont peut-être vu que l'autorisation de construire pour la Coopérative de Lancy-Square a été donnée sur un plan localisé de quartier qui date bien de 15 ans. Là, va se dresser la Maison de la sécurité, c'est donc

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

un plan localisé de quartier qui commence à se débloquer, je vous rappelle que 32 logements seront mis à disposition dans le cadre d'une coopérative, avec je crois, pour la première fois, un immeuble de Minergie sur la commune de Lancy.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -Séances des 21 septembre et 21 décembre 2005 – Rapporteurs : M. Pierre BUTSCHI et Mme Andrée JELK-PEILA

Plan localisé de quartier No 29470-453 – avenue Curé-Baud/chemin Paul-Maerky

<u>M. BUTSCHI présente le sujet</u> : Ce projet est refusé par 6 voix, 2 abstentions, marquant ainsi le ras le bol de la Commission de l'aménagement du territoire quant à l'attitude autoritaire du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement face aux Autorités de Lancy et des Lancéens.

En ouverture de séance, le Conseiller administratif délégué évoque que le Conseil administratif avait été choqué par le procédé qui ne tient pas compte du travail fait au niveau communal. La commune n'estime pas que son travail doive se limiter à un préavis, mais il doit s'agir d'un partenariat entre la commune et le canton.

Deux lettres adressées au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, signées par M. André Richert et l'Association Les Passereaux, vont dans le même sens, à savoir que le plan localisé de quartier ne correspond pas au plan directeur de quartier : densité, gabarit des immeubles, trafic entre l'accès à un garage situé à la hauteur du chemin des Mésanges, soit en face d'un autre parking souterrain desservant tout un groupe d'immeubles côté Salève.

Le Conseiller administratif délégué lit la réponse du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, soit dans les lignes principales. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement rappelle la conformité du plan localisé de quartier au plan directeur cantonal en vigueur et relève « que rien dans la loi ne détermine une éventuelle subordination du plan localisé de quartier à l'adoption préalable d'un plan directeur de quartier ». Le département indique encore que le rehaussement d'un étage des bâtiments prévus permettra « d'éviter le rez des deux bâtiments et d'améliorer ainsi la perception de l'espace public et de ses abords ».

Le Conseiller administratif estime qu'en refusant ce plan localisé de quartier, il s'agirait d'être entendu par M. Moutinot, et d'expliquer combien la commune s'est investie. Il pense que M. Moutinot sera plus réceptif à une rencontre qu'à des lettres, de toute manière traitées par ses services. Le Conseiller administratif délégué, s'engage à

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

demander une rencontre. Il n'est à son avis pas judicieux d'entrer en guerre; mieux vaut tenter d'être un partenaire actif et entendu.

Le président propose un vote accompagné d'une lettre du Conseil administratif au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour que son président M. Moutinot ou un de ses sbires, vienne s'expliquer.

<u>Mme JELK-PEILA présente le sujet</u>: Une demande de renseignement a été faite auprès des autorités cantonales, puisqu'un problème de communication au niveau de l'Etat semblait manifeste, à savoir: le plan directeur de quartier (PDQ) des Semailles prévoit une densité de 1,0 alors que le plan localisé de quartier (PLQ) pour la parcelle Vodoz prévoit lui, une densité de 1,2.

En réponse, M. Moutinot propose que la commune accepte une densité de 1,2 pour ce plan localisé de quartier et qu'en échange la densité prévue soit moindre dans le reste du périmètre. Cette réponse reconnaît donc le principe d'une densité de 1,0 pour l'ensemble du plan directeur de quartier et pourrait être produite si nécessaire. La demande de renseignement pour construire concernant la parcelle Strigini-Burger propose une densité de 1,1. Le projet prévoit la conservation du cèdre du Liban de la parcelle. Il est indiqué dans cette lettre que l'on ne peut aller plus loin sur ce plan localisé de quartier. Le promoteur du projet s'engage par ailleurs à ne construire que sur une partie de la parcelle.

Si le plan directeur de quartier est abandonné, alors la proposition d'une densité à 1,0 ne vaudra plus rien. Chaque promoteur fera des projets avec une densité, comme le permet la zone, de 1,2, au gré des diverses ventes.

Il est proposé d'accepter ce plan localisé de quartier avec une densité de 1,2 sous réserve du maintien d'une moyenne générale à 1,0 et sous réserve du dépôt d'autres requêtes devant la commune. Il suffit de prendre note que la densité sera moindre sur tout l'ensemble. Pour éviter que les propriétaires des autres parcelles ne se sentent lésés, une réserve en ce sens semble donc nécessaire.

Des réserves sont faites concernant le manque de sécurité des sorties des parkings souterrains des immeubles, telles qu'elles sont prévues. Il en sera fait mention. Dans l'idéal, l'immeuble de la parcelle Vodoz devrait faire un étage de moins que les immeubles « R+4 » situés en front de rue afin d'obtenir un dégradé.

Il est confirmé que les rez-de-chaussée des immeubles ne seront pas habitables. Ce sont des rez libres dont certains pensent qu'ils favorisent la délinquance. On propose d'ajouter dans l'arrêté une phrase qui dirait « et nous demandons de tenir compte de... ».

Les points concernant l'acceptation d'un indice de densité de 1,2 localisé contre un indice global de 1,0 et l'habitabilité des rez seront inclus pour le vote.

On procède au vote : Pour: 8 voix - Contre: 0 voix - Abstention : 1 voix

Le projet d'arrêté est accepté, sous réserve des adjonctions demandées.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien, fort de ses engagements, soutiendra ce plan localisé de quartier tel qu'il nous est proposé. J'ai une remarque, suite à la séance

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

de la commission de rajouter un point 4) de demander aux futurs constructeurs de prévoir un espace de jeux pour les enfants, du fait que les rez-de-chaussées ne sont pas habitables, il n'y aura donc pas de jardins privatifs. Demander pour tous les immeubles, que soit prévu un emplacement avec des jeux pour enfants afin qu'ils puissent s'amuser à proximité de ces immeubles.

Mme BUUNK-DROZ : Personnellement, j'ai beaucoup de peine à voter cet arrêté. Je ne le voterai pas pour la raison suivante : actuellement, on est en plein dans une réflexion de développement de quartier, entre autre, il y a le projet des Semailles, ce plan que nous avons vu est en frontière du quartier des Semailles. En votant comme cela des plans par petites tranches, on arrive à un tohu-bohu architectural et d'aménagement auquel je ne peux pas adhérer. Donc, je ne voterai pas cet arrêté.

- M. BAERTSCHI: Il y a juste la proposition de M. Favre. En effet, le plan localisé de quartier ne prévoit pas de jeux, personnellement, je suis d'accord de le rajouter. Je pense que vous allez faire une proposition de le rajouter en point 4 qui sera acceptée ou refusée et après.
- M. FAVRE : Oui, l'idée m'est venue après, lorsque j'ai lu les rapports de ce qui s'était passé dans les discussions. Dans le quartier de Battelle à Carouge, tous les habitants de ce périmètre regrettaient l'absence de ces espaces de jeux. On émet le souhait que les promoteurs prévoient un emplacement, proportionnel au nombre de logements, un espace aménagé pour des jeux d'enfants.
- M. AUGSBURGER : On doit faire une proposition extrêmement concrète puisqu'elle va faire partie d'un arrêté qu'on va voter. Vous voulez qu'on mette le mot « promoteur » dans l'arrêté.
- M. FAVRE: Constructeur ou réalisateur.
- M. AUGSBURGER: Le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage?
- M. BAERTSCHI : J'ai une proposition basique comme point 4) des places de jeux pour enfants doivent être construites. N'ayant pas eu de texte, j'essaie de le rédiger maintenant.
- M. PAGE : J'ai un petit problème de rédaction, on dit toujours « devrait » est-ce que l'on ne doit pas continuer avec le conditionnel ? Ou « doit » pour tout ?
- M. FAVRE : Je suis d'accord avec M. Page, comme dans la motion, on souhaite que les demandes des conseillers municipaux ne soient pas des vœux pieux, mais soient exécutés, soient des ordres.
- M. BAERTSCHI : On peut tout à fait garder le « doit ». Je pense que cela ne pose pas de problème.
- M. AUGSBURGER : Je vous demande de voter ces modifications. Majorité évidente.

L'arrêté 6) est accepté par 29 oui - 1 non - 1 abstention. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -Séances des 2 juin et 29 novembre 2005 – Rapporteurs : M. Thierry AESCHBACHER et M. Alain ERETZIAN

Villa « Le Point Virgule » - route du Grand-lancy 96 - Projet de travaux de rénovation et d'agrandissement

<u>En l'absence de M. AESCHBACHER, M. ERETZIAN présente le sujet</u> : M. Pascal Chobaz nous rappelle que cette maison a été rachetée par la Ville de Lancy à l'Etat de Genève en 1979 et que la commune n'a jamais fait de travaux et l'état de dégradation s'accentue chaque année.

L'idée n'est pas de seulement faire une rénovation mais de profiter de ces travaux pour améliorer les aménagements intérieurs.

Plusieurs commissaires s'étonnent du coût du projet ainsi que de celui des aménagements prévus à l'extérieur. Un autre regrette le type sécuritaire du pavillon.

Au vu du manque d'enthousiasme et des voix dissonantes des commissaires et, sur l'idée d'un commissaire qui propose de conserver la partie droite du bâtiment et de raser la partie gauche afin de la reconstruire à neuf et en dur, M. Chobaz propose de retirer ce sujet de l'ordre du jour du Conseil municipal de juin et de faire une étude complémentaire qui sera confiée à un mandataire.

<u>M. ERETZIAN présente le sujet</u> : Suite à la 1ère étude effectuée par le service des travaux et constructions, M. Chobaz a décidé de demander un regard extérieur, afin d'avoir une alternative au projet initial. Mandat a été donné à M. Lezzi architecte.

Ce 2ème projet comprend un volet pour la rénovation du bâtiment existant, qui sera peu modifié, sauf le hall d'accès, les salles d'eau, la création d'un ou deux espaces de bureaux, la remise à neuf des installations techniques existantes, et sera connecté avec un nouveau bâtiment par deux passages. Puis, le second volet est l'adjonction de ce nouveau bâtiment strictement rectangulaire en bois, qui comprend 5 chambres qui pourront être utilisées de manière singulière ou par deux, voire trois jeunes adultes, selon les besoins sociaux. Il s'agit d'un projet, ce sont avant tout des suggestions.

L'architecte a travaillé avec l'association de la Virgule pour déterminer les besoins et M. Demierre, chef du service social a donné son aval sur le projet présenté. Un commissaire espère que les travailleurs sociaux sont conscients du coût que représente ce projet. Il est relevé que qualifier de « rénovation douce », des travaux de rénovation chiffrés à Fr. 1,2 million pour une villa est étonnant... M. Lezzi a choisi ce terme, car ces travaux ne concernent essentiellement que des travaux d'entretien.

Ce coût de rénovation fait frémir des commissaires. Selon l'un d'eux, en rasant cette maison, on pourrait faire un immeuble avec dix appartements pour le même prix et loger tout ce monde, cela pour moins de Fr. 900'000.--. Un commissaire estime que le projet actuel pour 5 chambres est trop cher et des économies doivent être encore faites, et qu'il ne faut pas se décourager pour en trouver. Selon l'architecte, il est difficile de faire des économies sur la rénovation

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

La question de la problématique de la cohabitation de jeunes adultes en déshérence avec des vieillards sans travail est soulevée, vu qu'il est délicat de mélanger deux populations difficiles. M. Lezzi aurait étudié son projet de telle façon que chacun des groupes sociaux ait un chez soi distinct et que le seul point de rencontre soit la cuisine et cela restant facultatif. Pour un commissaire, membre du comité de la Virgule, il faut tenir compte de 2 ratios différents pour comparer les deux bâtiments. L'un sera une structure d'accueil temporaire, l'autre un lieu de vie, qui ne comprendra pas que des chambres.

M. Chobaz constate que nous mélangeons le programme de construction et l'affectation. Il demande que les commissaires évitent de jouer à la loterie en ce qui concerne le coût du projet. La critique doit rester cohérente et logique. Selon lui, le nouveau bâtiment est bon marché et l'existant étant plus volumineux, les travaux coûteront assez cher. Il relève que nous avons le droit de changer d'avis et qu'il est prêt à jeter l'étude à la poubelle. Mais il ne souhaite pas refaire l'exercice trois fois. La commission doit se prononcer sur un programme, qui définira les besoins, et que les prix de réalisation ne sont pas encore définis.

Un commissaire estime nécessaire de revenir sur l'aspect social du projet et se réfère au procès-verbal de la commission sociale du 1er septembre 2004, où il s'agissait d'aménager qu'un studio dans la partie désaffectée du bâtiment existant et de rénover ce dernier. Cette seconde étude est de toute manière bienvenue, car elle démontre que l'on peut rénover pour moins cher. Il refusera cette nouvelle étude, car il désire que l'on se limite à l'idée de départ, soit Fr. 1 mio et que le projet budgété à Fr. 1.8 mio est complètement folklorique.

Concernant le chauffage, il est regrettable qu'il n'y ait jamais la volonté d'inclure, dans les études présentées, des comparatifs avec les énergies renouvelables. Par exemple, si on installait une production de chaleur à pellets, on économiserait le prix d'une fouille de Fr. 20'000.-- pour le gaz.

Un commissaire regrette l'aspect purement cubique en bois, et demande quel regard portera le citoyen sur l'aspect de cette réalisation. Contrairement à Plan-les-Ouates, Lancy ne semble pas capable de réaliser des œuvres s'intégrant dans le paysage. M. Chobaz ne désire pas rentrer dans le débat du critère esthétique.

Le cloisonnement entre les compétences des commissions sociale et des travaux empêche d'avoir un programme clair, il faudrait d'abord se mettre d'accord, relève un commissaire. Il propose que les utilisateurs soient auditionnés à nouveau pour aboutir à un nouveau projet car la situation a évolué depuis 2004. M. Chobaz relève que l'on sait que le nombre de personnes en situation précaire est aujourd'hui en augmentation, et qu'entre la première étude et la seconde, on ne répond pas une fois, mais cinq fois plus à cela.

Le vote de principe a pour but d'établir si le projet va dans le bon sens, auquel cas le vote d'un crédit de construction interviendra durant l'année. Le président propose d'assortir le vote de recommandations, de remarques et de donner un accord au projet de rénovation du bâtiment existant et de l'adjonction d'un nouveau bâtiment avec les réserves d'usage.

Le résultat du vote est de 7 voix pour, et 3 abstentions.

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

M Chobaz a pris note des remarques, et demandera toutes les solutions pour rechercher les économies possibles.

M. GUILLERMIN : Le groupe Démocrate-chrétien propose le renvoi de ce projet à la Commission des affaires sociales, afin de définir clairement les besoins réels et les objectifs précis d'hébergement dans ces locaux ou ailleurs.

Nous souhaitons vivement que cette commission étudie sérieusement et politiquement, sans l'influence de travailleurs sociaux trop ambitieux, le problème crucial de la cohabitation et le suivi social entre jeunes en difficulté momentanée et des adultes désenchantés et meurtris par la vie. Le projet actuel nous apparaît beaucoup trop onéreux et inadapté.

Est-ce raisonnable d'investir autant d'argent public pour rénover lourdement un bâtiment sans valeur particulière afin de loger très confortablement quatre à cinq personnes n'ayant aucun lien avec Lancy ?

Il ne coûterait pas plus cher de les loger à l'hôtel en maîtrisant la durée et nous pourrions disposer de cette propriété pour un investissement profitable à la collectivité, par exemple un EMS, déjà envisagé dans le passé.

Nous reconnaissons que les activités de l'Association « La Virgule » sont louables et charitables, mais il ne faudrait pas qu'elles prétéritent les besoins d'aide aux lancéens.

Il est vrai que l'étude du projet actuel a été initiée, à la Commission des travaux et constructions, par un membre éminent de notre parti, M. Yves Favre. Cependant, il ne s'agissait que d'une étude de faisabilité, parmi d'autres options, établie sur la base des informations fournies par le Service des travaux et constructions, qui s'avèrent erronées aujourd'hui, soit l'impossibilité de démolir et reconstruire. Je suis personnellement fâché et déçu d'avoir été dupé par cette légèreté.

Etait-il raisonnable, à ce stade de l'avant projet, d'aller jusqu'au choix des appareils ménagers ? C'est puéril !

Peut-on demander au Service des travaux et constructions de travailler en véritables professionnels capables d'établir rapidement des dossiers simples et rationnels, sans systématiquement se couvrir timidement derrière des mandataires avides d'honoraires ?

Je me permets et regrette aujourd'hui, de douter de certaines compétences et des capacités d'analyse de ce service. Je regrette que M. Chobaz ne soit pas présent ce soir, mais je l'ai informé de mon intervention et nous en discuterons ultérieurement.

Je vous encourage vivement à accepter le renvoi de ce dossier en commission. Cela permettra d'affiner le projet ou d'y renoncer pour d'autres solutions. Dans le cas contraire, le groupe Démocrate-chrétien s'opposera au vote de principe.

Je vous remercie de votre attention.

M. BAERTSCHI: Je ne veux pas perturber votre ordre du jour. Je voulais intervenir avant que M. Guillermin ne le fasse, mais cela rejoint un peu ce que je voulais dire. A la lecture du procès-verbal de la Commission des travaux et constructions, un

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

commissaire a dit : personnellement il n'aimerait pas confier ses adolescents à des traîne-patins comme les habitants de la maison » alors, traîne-patins n'existant pas dans le dictionnaire, juste au-dessus c'est traîne-savates, j'ai pensé que la personne s'était trompée et avait mis traîne-patins pour traîne-savates. Je me permets quand même de ne pas accepter ce genre de remarque. Il est évident que chacun a le droit de penser des gens qui sont à l'intérieur, mais j'aimerais tout de même redire ce qu'il en est.

Actuellement, dans la maison du Point Virgule, il y a 8 personnes, je ne veux pas vous faire tout le détail de chacune d'elles. Sachez que 2 personnes ont été placées par la LAVI ; la LAVI c'est la loi d'aide aux victimes de violences, ces gens-là sont des gens qui ont été violentés et qui attendent leur procès afin d'être reconnus comme victimes. Il y a aussi une personne qui est placée par le patronage, il y a aussi quelqu'un qui est archéologue, pas de chance, il a le cancer, il est en train de se faire soigner. Traînepatins, certainement, si vous avez déjà vécu une chimiothérapie, vous savez ce que c'est. Il y a d'autres personnes, des jeunes aussi, je parlerai d'un, qui du jour à l'autre, a été privé de son travail, la copine qui avait le bail l'a « vidé », il s'est retrouvé à la rue. Pour ceux qui connaissent hélas la rue, sachez que un mois de rue c'est une année pour se remettre, c'est ce que l'on dit d'habitude.

J'aimerais quand même dire que ces personnes en effet sont des victimes la plupart du temps, ce sont des gens qui sont victimes de la société, de leur vie, etc. mais en tous cas pas des gens qui ne « foutent » rien. Je trouve cela extrêmement désagréable de lire ceci, à la suite de ce que M. Guillermin a dit, je trouve aussi un peu désagréable de relancer la chose en commission. La Commission des affaires sociales avait vu les projets, on peut toujours repousser, c'est clair cela va durer plus longtemps, mais, soit on dit qu'on est d'accord avec le fait d'accepter les personnes, soit on dit qu'on n'est pas d'accord. M. Guillermin quand vous dites : on accueille des gens qui n'ont rien à voir avec Lancy. Pas plus tard qu'il y a 2-3 semaines, j'ai discuté avec M. Bise, qui m'a dit : finalement les gens qui se sont trouvés dans l'incendie de l'Étoile-Palettes, cela aurait été agréable de les loger quelque part. Ils ont dû être logés un jour à la Protection civile, ce n'est peut-être pas le cas de la Protection civile, mais je pense que le genre de studio proposé pourrait tout à fait rentrer dans ce cadre-là. J'espère que ce sera l'exception. Je n'aimerais pas tomber dans un report qui finalement ne va rien résoudre. Il faut savoir qu'il y a des gens qui habitent maintenant et que d'autres aimeraient aussi bien être logés. Finalement, pour l'EMS, ce projet a été abandonné pour des raisons de non-faisabilité en fonction de la forêt qui se trouve à bien moins de 30 mètres de la maison actuelle.

Renvoi à la Commission des affaires sociales accepté par 17 oui – 12 non – 2 abstentions.

8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -Séance du 29 novembre 2005 -Rapporteur : M. Alain ERETZIAN

Divers

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

<u>M. ERETZIAN présente le sujet</u>: Je vais vous faire une petite ballade a travers notre commune et même au-delà, suivez-moi : Nous nous arrêtons à la Vendée où un propriétaire d'une villa, avait demandé une servitude temporaire pour effectuer des travaux. Ce propriétaire n'en a plus besoin, ce qui rend la servitude sans objet.

Restons au Petit-Lancy, car le versement de la subvention par l'Etat pour les travaux de rénovation de l'Ecole du Petit-Lancy interviendra en fonction du budget qu'aura le département cantonal. Fr. 493'000.-- ont été versés à fin 2005.

La tourelle de l'ancienne école fait des siennes... l'inspecteur des chantiers, ayant de mauvais souvenirs avec une flèche, a demandé un contrôle approfondi de cette tourelle. Il se trouve que la mise en terre est à reprendre, la plus-value est de Fr. 65'000.--. Mais cela nous permet d'apprendre que lorsque l'on se trouve au sommet de la tourelle, on a une vue imprenable sur le canton. Une autre mauvaise surprise... c'est les chevrons... pourris... il faut en refaire ; plus-value annoncée Fr. 22'000.--, total : Fr. 88'000.-- de travaux supplémentaires et le poste des divers et imprévus s'est réduit en peau de chagrin, il en reste presque plus rien.

Un commissaire se pose la question s'il y a des problèmes de surchauffe dans la nouvelle école du Petit-Lancy, car un samedi matin à du 2 heures matin, par des températures négatives, il a pu compter pas moins de 9 fenêtres de classes entr'ouvertes. A la connaissance de M. Côte, aucun problème de surchauffe n'est connu, et il effectuera un contrôle pour répondre à la question.

Au tennis-club du Petit-Lancy, le Conseil administratif a donné son autorisation pour la réfection de la cuisine du Club- House. Cela représente un coût de Fr. 50'000.-- qui sera pris sur le budget de fonctionnement et supervisé par le service des travaux et constructions ainsi que M. Galeotto, architecte.

Maintenant partons à l'école du Bachet. M. Côte nous signale, qu'il y a eu quelques soucis avec les briques livrées pour les façades. Car elles contenaient des points de chaux. Avec les anciennes, ces points se sont développés avec l'humidité et contribué à les faire éclater lors de périodes de gel. Une analyse a été faite en laboratoire. Les conditions de résistance semblent remplies. Il a été demandé au fournisseur que la garantie soit portée à 10 ans.

Nous allons plonger sous terre où on nous informe qu'il y a des changements dans le projet de rénovation du collecteur des Semailles. Le service cantonal des eaux demande que la déviation parte à droite en aval du Petit-Voiret par les chemins des Semailles et Emile-Faquin. Il faut pour cela renforcer le collecteur des Semailles et créer une limitation de débit sur une zone du tronçon. Une nouvelle étude a été faite et approuvée par le Service des eaux. Ce changement engendra une plus-value de Fr. 210'000.--.

Faisons une halte au Restaurant Le Marignac, car les coûts des travaux sont connus et le bail est respecté. Il sera communiqué les éléments figurant dans le bail ultérieurement.

Suivez-moi du côté du projet de l'immeuble des Courtillets car M. Chobaz annonce que les appels d'offres concernant un ingénieur civil ont été faites par l'architecte. Le crédit d'étude sera soumis cette année.

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

Accompagnez-moi à l'immeuble du chemin du Gué du 2 au 6, car il présente des problèmes de chauffage catastrophiques. Mais aussi toutes sortes d'autres problèmes. M. Chobaz a fait changer la chaudière afin de prendre aucun risque. Tout cela occupe la régie et les services administratifs de manière inversement proportionnelle à leur importance.

Prenons un vélo et allons voir la montée du Pont-Rouge, du coté villa Bernasconi, où un commissaire a constaté qu'étaient mis en commun le trottoir et la piste cyclable. Cela est très dangereux, ainsi que les bouches d'égouts qui n'ont pas de revêtement antidérapant.

Maintenant, je vous emmène prendre l'air à Leysin, où un talus vers le bâtiment a fait des siennes. Ce dernier s'affaissait sur une aire de jeux, et a été repris. Et bien...lors du dégagement, tout le talus a dégringolé sur le terrain de football. Du coup, un dépassement aux comptes 2005 de Fr. 95'000.-- pour remettre le talus à sa place

9. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 6 décembre 2005 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO

a) Lancy Handball Club – Audition de M. Didier Andrey, président

<u>M. MARCHIANDO présente le sujet</u> : Cette commission a été reçue dans ses murs, la salle omnisports, par un de ses principaux occupants le Lancy Handball Club qui étaient représentés par M. Didier Andrey, son président, et M. Daniel Roth.

Le handball n'est pas né en Grande-Bretagne, contrairement à ce que l'on pourrait croire, mais chez nos voisins du nord. C'est pourquoi il faut le prononcer à l'allemande.

M. Andrey et M. Roth présentent leur club. Celui-ci a été fondé en 1972 en tant qu'association et les statuts sont déposés à la Mairie. Il a failli disparaître, il y a huit ans de cela. Il n'y avait alors plus que huit membres seniors. Il est actuellement en plein essor.

Un mouvement junior a été créé en 1980. Le mouvement junior a été par la suite regroupé dans une équipe cantonale, dont l'équipe Junior B est même devenue championne romande en 1993, ce qui lui a valu l'octroi du Mérite sportif lancéen. L'inconvénient de ce regroupement cantonal fut une perte d'équipiers pour le club lancéen. Vers 1999, le Lancy HBC a eu la possibilité de reprendre une équipe de juniors en provenance de Vernier. Une école de Handball a été créée en 2000.

Aujourd'hui le nombre de joueurs a passé à 80, dont environ 50 à 60 juniors. Il y a 5 équipes juniors, les M19, M17 et les M13, répartis en deux équipes, les M11 et les Poussins. Le Lancy HBC a également engagé des entraîneurs rémunérés pour les équipes seniors et juniors. Une équipe, celle des M19, est actuellement même à la Sème place du championnat romand. Ce qui est miraculeux. Celle-ci, à l'origine, jouait dans un club de Vernier. Il faut relever qu'elle regroupe des joueurs de 11 nationalités. Les équipes plus jeunes comprennent davantage de lancéens, la plupart des autres joueurs provenant d'Onex ou de Bernex. Les joueurs sont de fait

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

essentiellement recrutés dans les écoles de la commune où des affichettes ont été déposées. Le Club ne fait pas de publicité en dehors de la commune. Le club grossit inexorablement.

Il y a aussi deux équipes seniors qui jouent respectivement en 3e et 4e lique.

Il y a un élément digne d'intérêt. M. ANDREY essaie d'avoir un référent pour l'administration dans chaque équipe des plus de 18 ans. Cette délégation des tâches se fait de manière « professionnelle», par l'établissement de contrats avec certains des joueurs. Cela permet de soulager le président de ces activités qui, malgré le temps que cela prend, restent un plaisir.

Nous avons pu voir des filles s'entraîner.. M. Roth répond que, jusqu'à 17 ans, les équipes sont mixtes. M. Andrey indique que la question se pose de fonder une équipe féminine. De plus en plus de filles pratiquent ce sport. Le jeu féminin est techniquement très joli et intéressant. C'est très beau à voir.

Le Club dispose de deux salles pour ses entraînements, la salle omnisports de la nouvelle école du Petit-Lancy et celle de l'école de mécanique (CEPTA). Cette dernière salle est la seule salle qui possède les dimensions réglementaires pour la tenue des matchs du championnat. La salle omnisports est trop courte pour les compétitions. A Genève, il n'y en a que trois salles où peuvent avoir lieu des matchs. Le Club se réjouit par contre de pouvoir disposer d'une nouvelle salle officielle dans le futur projet du Rolliet. Si le club pouvait avoir davantage de salles, il pourrait facilement les occuper. En attendant" il utilise aussi la salle de musculation de l'Ecole du Petit-Lancy. Il arrive ainsi à un point de saturation pour les différentes équipes Il leur est proposé de prendre contact avec l'Institut International de Lancy.

Pourquoi le handball est-il un sport apprécié ? Ce sport bouche un trou entre le football et la gymnastique. C'est un sport effectivement solide Il est devenu actuellement un jeu de vitesse. On ne va pas à la faute au Handball comme au Football et Iii n'y a pas non plus de jeu de tête. L'arbitrage est aussi serré. Il n'y a ainsi jamais autant d'accidents qu'au football. En 15 ans de match de Handball, M. Andrey n'en a jamais vu, si ce n'est celui d'un joueur qui s'est coincé une main en déplaçant un but. Le Club n'a même pas de pharmacie.

Quelles sont les activités du club ? Outre les tournois, le club organise une journée sportive aux Evaux en septembre. Il tient un stand au marché de Noël à l'Ecole en Sauvy. Il gère en plus un site Internet http://www.lancyhandball.ch. Il a le projet d'organiser un loto avec le club de basket.

Le budget ? Pour 2005-2006 les dépenses se seront élevées Fr. 23'300.--. Elles sont composées des frais d'arbitrages, des coûts des licences et des inscriptions en championnat, des défraiements des entraîneurs, des frais occasionnés par les déplacements et des frais d'achat de matériel.

Les recettes proviennent des cotisations des joueurs, qui s'élèvent à Fr. 250.-- pour les seniors, Fr. 150.-- pour les juniors et Fr. 100.-- pour les juniors des M13. Le montant de la subvention de la Ville de Lancy n'est pas encore connu. Le Sport-Toto a versé Fr. 800.--. Malgré un travail de fou, la soirée de soutien n'a permis de rapporter que Fr. 200.--.

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

M. Roth conclut que l'exercice budgétaire présente un excédent de charges de Fr. 7'600.--, sans tenir compte de la subvention de la Ville de Lancy. Il manque juste un petit coup de pouce au Club pour tourner. M. Roth rappelle que le Club tournait avec Fr. 2000.--, il y a encore peu de temps.

L'occupation des salles de sport a été l'occasion d'un débat. Certaines ne sont pas occupées ou sous occupées même si elles sont louées. Par exemple des clubs de Football louent des salles à l'année, mais ne les utilisent qu'à partir du mois d'octobre ou novembre. Faut-il revoir la période de réservation, en instaurant par exemple une réservation par trimestre, faut-il établir un calendrier d'occupation effective, comme c'est le cas à l'école des Palettes?

Pour conclure, MM. Andrey et Roth ont reçu les remerciements de la commission et ses félicitations pour leur engagement et leur enthousiasme

b) Divers

=======

<u>M. MARCHIANDO présente le sujet</u>: Le seul point abordé a été la subvention exceptionnelle de Fr. 50.-- par personne octroyée aux jeunes sportifs lancéens dans le cadre de l'année internationale du sport que nous avons votée lors de notre dernier Conseil municipal du 15 décembre 2005. La lettre aux associations était prête à être envoyée.

10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -

Séance du 21 décembre 2005 - Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA

a) Pétition contre une urbanisation galopante à Lancy par le Groupement « Vivre à Lancy »

<u>Mme JELK-PEILA présente le sujet</u> : J'ai perdu ma feuille. La commission a reçu les pétitionnaires à Lancy. Les pétitionnaires ont été auditionnés mais ce n'était pas la première fois, suite à la pétition qui a circulé contre le plan directeur du quartier des Semailles auquel ils s'opposaient. La Commission les a reçus dans ce cadre-là.

Les pétitionnaires étaient mécontents du vote du 23 juin 2005 par lequel le Conseil municipal acceptait l'envoi du projet au Département du territoire. Selon eux, ce vote bafouerait l'idée qu'ils se font de la démocratie.

En effet, en 2001, les citoyens de la commune avaient accepté l'initiative pour la sauvegarde des quartiers verdoyants de Lancy ainsi que le contre-projet des autorités de Lancy qui prévoyait un indice d'utilisation au sol de 0,8. La décision de la population devrait être respectée.

Le groupement dénonce la présence de tours, donc il s'agit des 3 tours qui sont en bordure des Communes-Réunies car, pour eux, la commune de Lancy est déjà très

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

peuplée, de manière très dense et compte d'importants problèmes sociaux. D'autre part, les pétitionnaires estiment que l'aménagement du territoire doit se faire selon une éthique claire, la crise du logement ne peut conduire à construire n'importe comment. L'actualité récente de la France nous le montre bien. Enfin, le groupement déplore que l'Association Les Passereaux qui a écrit trois lettres pour faire des propositions positives ait été entendue mais pas vraiment écoutée tant par la commune que par les autorités cantonales.

Le Groupement « Vivre à Lancy » demande que l'on dresse un cadre clair pour l'urbanisme. Il estime important d'établir un PDQ dont les tours soient exclues et de permettre le maintien des maisons familiales existantes.

Quelles limites veut-on imposer à l'urbanisation? Veut-on faire de Genève une mégapole? Il faut se mettre au clair là-dessus faute de quoi les pétitionnaires quitteront une commune que les élus sinistrent disent-ils. Ils exhortent chaque parti à se positionner sur la question.

Le Conseiller administratif corrige : le Conseil municipal n'a pas voté l'adoption du PDQ, mais seulement son envoi pour analyse au canton. Ce vote ne signifiait pas une acceptation formelle du PDQ mais un premier avis. Le Groupement doit corriger le tir sur ce point dans ses déclarations et ses argumentaires qui laissent à croire que la commune ne se donne aucune limite en matière d'urbanisation.

Il est demandé aux pétitionnaires de préciser comment, au vu de leur plaidoyer et leurs arguments, on pourrait encore respecter la volonté exprimée par les citoyens en faveur d'un développement contrôlé, si on ne construit pas de tour ni même aucun immeuble. Une position d'élu responsable consiste à tenir compte davantage du bien commun que des intérêts particuliers. Les élus doivent, en premier lieu, répondre à la nécessité de fournir un logement à chaque demandeur. Bien que restant attentif au développement de la ville, il n'est pas possible à l'inverse de prétendre conserver toutes les zones de villas. Il ne faudrait pas oublier qu'une grande partie de la population n'a pas les moyens financiers de vivre dans une villa et qu'il y a peu de disponibilité en matière de logements. Les jeunes adultes devraient pouvoir partir de chez leurs parents et trouver à se loger. La responsabilité éthique des Autorités c'est aussi et surtout de pouvoir fournir un logement décent à chaque citoyen. Les projets présentés, bien que perfectibles, démontrent qu'il est possible d'envisager un développement contrasté avec un indice de 0,8, voire de 1. Comment cela pourra-t-il se faire sans construire ni tour, ni immeuble. Tout le monde ne peut qu'être d'accord avec un plaidoyer pour une meilleure qualité de vie mais, en l'occurrence, le plaidoyer du Groupement « Vivre à Lancy » n'apporte aucune solution et ne respecte pas la volonté de densification qui s'est aussi exprimée dans le vote du 23 septembre 2001.

Lors de ce vote, la question subsidiaire a engendré beaucoup de mécompréhension. Le contre-projet proposait des constructions « R+4 » le long de l'avenue des Communes-Réunies et la conservation du noyau de villas, avec, le long des voies urbaines sur le pourtour du quartier des immeubles « R+5 » et « R+6 ». Cette option permettait de conserver une maîtrise de l'image directrice de tout le périmètre et assurait une vision cohérente sur le long terme, compte tenu de l'arrivée du tram. La suite du projet échappe toutefois à la commune. Alors que le Département voulait un indice de 1,2, la commune a accepté de transiger à 1,0.

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

Est-ce que les pétitionnaires refusent maintenant carrément un indice de 0,8 comme le laissent supposer certains propos, ce qui reviendrait à s'opposer aussi à la volonté populaire ?

Le Groupement s'exprime clairement disant que c'est le cas : il durcit donc sa position. La commission prend note que le discours du Groupement n'est désormais plus le même. Suite à la remarque d'un commissaire qui relève que plusieurs projets concernant Lancy ne font pas l'objet de contestations, comme le projet SOVALP, qui se construira sur des friches industrielles, qui répond à une logique de besoins et est une zone sinistrée actuellement, c'est ce type de projet qu'il faudrait soutenir.

Le Conseiller administratif délégué rappelle que SOVALP ne se situe pas dans le périmètre envisagé, que la population a accepté le principe du développement urbanistique de cette zone villa. Le Conseil d'Etat avait le droit de refuser le projet proposé et il a fait usage de ce droit. Il ne faut pas oublier qu'à ce jour, des demandes de renseignements pour construire parviennent à la commune et il n'y a légalement aucune raison de les refuser. La question qui se pose est de savoir si l'on veut anticiper en fixant un cadre général au développement pour éviter que les promoteurs n'imposent leurs volontés en construisant ici et là, au gré des possibilités qui s'offriront à eux. Le contre-projet du Conseil municipal proposait une urbanisation différenciée, plus faible au centre du périmètre que vers En Sauvy et l'avenue des Communes-Réunies.

Si les tours sont remises en question, en faveur de tours couchées - les barres d'immeubles - si tout le monde pense par principe que les tours sont criminogènes, ce qui va toutefois contre l'avis de tous les spécialistes, les tours seront moins hautes et les barres un peu plus longues. Si c'est l'avis des pétitionnaires, ils doivent le dire. C'est le devoir des partenaires de la commune d'être clairs, s'ils veulent être entendus. L'urbanisation proposée, avec une densité de 1,0 semblait positive. Le projet de développement présentait des avantages, avec la suppression des voitures dans le périmètre central et la favorisation des échanges entre les habitants.

Le Groupement disant non tant à des tours qu'à des tours couchées, mais ne voulant pas empêcher les propriétaires particuliers de construire des petits immeubles « R+3 », « R+4 » ou « R+5 », préfère que chacun soit libre de construire comme il l'entend. Cela va contre les bases de l'urbanisme. Le périmètre en question est situé en zone de développement et la commission de l'aménagement et la commune de Lancy n'ont aucun pouvoir sur l'affectation des sols. Seul un référendum cantonal pourrait changer cela.

Faute de projet, la loi qui fixe une densité à 1,2 devra être respectée. Si le Groupement veut modifier cette affectation, il devra lancer un référendum cantonal, qui aura toutefois peu de chance d'obtenir le soutien des habitants des autres communes du canton. Pour chacun, le développement doit être suivi par la commune et il faut une ligne directrice, ligne que le projet donnait. Le développement doit être considéré sur une échelle de temps longue, environ 30 ans et il n'y aura pas que des barres. La circulation piétonne sera favorisée et les espaces communs arborisés.

Si la commune n'a aucun pouvoir, elle peut toutefois dire qu'elle ne veut pas d'un PLQ quand il lui est soumis. L'Etat négocie alors avec la commune. Il y a donc des moyens d'intervenir, bien que la commune n'ait rien à dire sur la densité projetée et que l'Etat n'ait aucune obligation de suivre les demandes de la commune.

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

L'aménagement du territoire est un défi à la fois communal, cantonal et national. On n'a ni les moyens ni la velléité d'empêcher la progression du peuplement. La commune est donc confrontée à ce problème et s'intéresse à la qualité de vie.

b) Divers

<u>Mme JELK-PEILA présente le sujet</u>: Les deux tours Cérésole situées aux 27 et 29, chemin de la Vendée, seront sans doute inscrites à l'inventaire car de très bonne qualité. L'ironie du sort veut que d'un côté, certains considèrent ce type d'architecture comme hautement criminogène, alors que d'autres considèrent que ce type d'architecture mérite d'être conservé et protégé.

11. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 9 janvier 2005 - Rapporteur : M. Fabrice BADET

a) Bilan 2005 du groupement de la sécurité à Lancy

<u>M. BADET présente le sujet</u> : En l'an 1994, date de sa création, il est composé les corps suivants : Les pompiers ; Les sauveteurs auxiliaires ; Les samaritains ; et deux corps appartenant à la Ville de Lancy : les ASM et le SPPM.

Ces corps interviennent pour la sécurité des manifestations suivantes, le Grand prix cycliste de Lancy, la Fête des écoles, la Fête du 1^{er} Août. Cette année, ils ont assuré les deux matchs internationaux au stade de la Praille. Ces deux matchs ont permis au groupement de renforcer leur collaboration et de collaborer fortement pour la première fois avec l'Etat- major de la police cantonale.

Une inondation survenue à l'école En Sauvy le 2 décembre dernier a donné l'occasion à ce groupe, de renforcer encore une fois sa collaboration, inondation très impressionnante d'après les témoins.

La protection civile genevoise, dont un groupe de Lancy, s'est déplacée pendant deux semaines à Brienz, afin d'effectuer des travaux de déblaiement dans cette commune prise par les grandes inondations que la Suisse a connues.

M. Bise, évoque encore le feu survenu en début d'année dans le bâtiment de l'Etoile, feu qui a obligé la protection civile à reloger durant deux jours les habitants de l'appartement. Le feu est survenu, selon nos sources, à cause d'un enfant jouant avec un briquet. M. Lance s'est rendu sur place et a pu constater la force de ce groupement.

Ces missions ont permis à ces corps de connaître encore certaines de leurs limites.

M. Schumacher, membre du comité des samaritains, remercie encore une fois la commune pour l'achat de leur unité de soin. Il mentionne que les samaritains intervenant sur les feux ou dans le stade de la Praille, proviennent de tout le canton.

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

M. Lance, mentionne que la convention de ce groupement signée en l'an 1994 est en train d'être remise au goût du jour

b) Réforme de la Protection civile

<u>M. BADET présente le sujet</u> : Le nouveau plan directeur cantonal de la Protection civile attendu depuis 2004 à la suite de l'acceptation de la nouvelle loi fédérale sur la protection civile est enfin arrivé.

En 1993, le rôle principal de la PC était surtout basé sur des cas de guerre, à présent ce plan se focalise sur les sinistres et sa logistique.

Le canton a réparti treize unités, dont une comprenant uniquement la Ville de Lancy. Ce corps est composé de miliciens, devant passer, pour être admis, des épreuves médicales. Par la suite, ils choisissent entre l'armée ou la PC. L'instruction de ces personnes est réalisée à Lausanne. Ensuite, c'est à Bernex que ces jeunes suivent encore deux semaines. La contribution financière s'avère plus grande depuis le retrait de la Confédération dans ce domaine qui participait à un tiers des frais.

M. Bise, revient sur le fait qu'il manque encore à Lancy des abris, une solution de construire un grand abri sur un futur (hypothétique) parking pourrait faire l'affaire.

Des brochures sont distribuées aux commissaires, et les questions futures seront toujours les bienvenues.

c) Bilan de la campagne de prévention des accidents à Lancy et applications des MSST (Mesures santé sécurité au travail) objectifs 2006

<u>M. BADET présente le sujet</u> : La semaine de prévention organisée par M. Bise, s'est extrêmement bien déroulée et a permis une collaboration avec le BPA, la SUVA, le TCS et les ASM. Le thème des chutes était évoqué. Plusieurs classes de notre Ville se sont déplacées et beaucoup de collaborateurs ont joué le jeu de se déplacer dans l'esprit de diminuer les accidents non professionnels.

Pour 2006, une formation sera prévue pour nos concierges, avec les thèmes des dangers de l'électricité, la toxicité ainsi que le feu.

d) Divers

M. BADET présente le sujet : La procédure AIMP pour la caserne est en route, le mandataire sera connu à la fin de ce mois. Le Conseil municipal devra se prononcer prochainement sur un crédit d'étude et sur un crédit de construction.

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

Le groupement de sécurité, organise une journée portes ouvertes le samedi 14 octobre 2006.

12. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION – Séance du 10 janvier 2006 – Rapporteur : M. Fabrice BADET

••

Exposé de Mme Maury Pasquier sur la démarche épicène pour la rédaction des documents – Discussion

M. BADET présente le sujet : Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, chères collègues, chers collègues.

Nous étions tous et toutes invités et invitées à la séance de la commission de l'administration du mardi 10 janvier 2006. Nous avons par conséquent tous et toutes entendu les divers propos de la conseillère nationale Madame Maury-Pasquier.

Comme aucune rapporteuse ne s'est déclarée intéressée de prendre ce rapport, c'est un simple rapporteur qui va vous narrer quelques lignes. Après le conseil et la recommandation reçus à cette séance plénière de ne pas faire des commentaires ironiques et autres sarcasmes, je vais simplement vous dire :

Au vu de la forte participation des conseillères et conseillers présents, le sujet est connu, je vous rappelle que vous aurez toujours la possibilité de feuilleter votre rapport rose pour vous aider.

Pour les autres, les conseillères arrivant en retard ou partant avant la fin de la séance, les absents et les absentes, les excusés et les excusées, je vous laisse simplement lire et relire votre rapport rose.

Je me permets juste de m'excuser auprès du public de la pauvreté de ce rapport.

13. MOTION « POUR PLUS DE COMPETENCES POUR LES COMMUNES DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

M. FAVRE: Nous nous sommes réunis suite à la dernière séance avec notre Conseiller administratif délégué, M. Baertschi, nous étions 5 personnes. Ces modifications vont dans deux directions, l'une c'est de la ramener plus proche de nos réalités concrètes communales dans l'exposé des motifs, au 1er alinéa, on mentionne nos préoccupations principales qui sont: le PAC la Chapelle-les-Sciers, les plan directeurs du quartier des Semailles et les Marbriers, le projet Sovalp. Ces projets ont fait l'objet de nos séances de la Commission de l'aménagement du territoire.

On insiste également sur le fait que le but n'est pas de mettre un échelon supplémentaire pour empêcher la construction, il est bien clair et c'est l'objet de la

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

première ligne : « réalisation de nombreux logements voulus par tous, bien se limiter à la volonté des motionnaires, aider à avancer la construction plutôt qu'un blocage supplémentaire. Les blocages ont eu lieu au cours des 4 dernières années.

Ce que l'on désire c'est que cela progresse, que le débat soit le plus large possible, que la commune soit mieux écoutée. Dans la motion, il est demandé clairement que notre Maire, qui est également président de l'Association des communes genevoises, ouvre une concertation sur les points évoqués. Dans le cas où ces négociations aboutiraient, il y aurait lieu de modifier la législation en vigueur au sujet de l'aménagement du territoire.

On essaie d'être un peu plus présent dans les points élaborés que les plans localisés de quartier, on a encore eu un exemple tout à l'heure, ces 6 cubes hachurés, c'est un peu simpliste, si on avait quelque chose d'un peu mieux, de plus porteur, ça aurait été plus facile d'en discuter. On demande que les plans localisés de quartier soient un peu plus complets, plus visibles et une lecture moins technique que ce que l'on nous soumet actuellement. On demande également que les observations faites soient suivies. On demande que l'affectation des bâtiments projetés soit connue par les Conseillers municipaux, et également avoir un support par un urbaniste. Quand on voit l'importance des projets qui nous sont soumis, c'est une demande qui est à mon avis tout à fait légitime.

Je ne peux que vous recommander de voter le plus massivement possible cette motion.

Mme JELK-PEILA : Le groupe Alliance de Gauche votera la motion car celle-ci met en avant :

- La nécessité de construire de manière concertée plutôt qu'au coup par coup.
- L'idée de conserver le contrôle.
- La notion de qualité des constructions.
- Celle de durabilité en construisant dans le respect de l'environnement concerné
- Et surtout la notion de qualité de vie par la mixité sociale, le choix de la mobilité et des équipements.

Cependant, nous tenons à réaffirmer notre volonté qu'une réponse rapide et positive soit apportée au besoin de logements, que soit satisfait le droit de chacun, quels que soient ses revenus, de disposer d'un logement correspondant à ses besoins et ses possibilités. Cela ne saurait se faire sans solidarité.

Nous combattrons donc les oppositions qui ne seraient motivées que par la défense d'intérêts particuliers au détriment de celui de la majorité.

Cette motion est acceptée à l'unanimité, 28 oui. (Voir Annexe).

M. FAVRE : Au nom des motionnaires, de Mme Buunk-Droz que je voudrais féliciter, je remercie le Conseil municipal présent ce soir de la confiance que vous nous avez témoignée.

M. ALONSO : J'aurais souhaité que soit mentionné dans le procès-verbal que c'est à l'unanimité que cette motion a été acceptée.

M. AUGSBURGER: Nous en prenons note.

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

Mme BUUNK-DROZ : Peut-être que je vais doubler, mais quand on dit merci, je trouve qu'on ne le dit jamais assez, donc, je m'associe aux remerciements de M. Favre.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. PAGE: Permettez-moi tout d'abord de vous présenter nos remerciements pour la sortie que vous avez organisée pour le Conseil municipal. Je crois que ces applaudissements vous disent que tout le monde a apprécié cette journée, et je crois que cette sortie ne doit pas être vue simplement comme une occasion de faire la fête aux frais du contribuable, mais bien de consolider les relations entre les membres du Conseil municipal et je pense que cela a été pleinement réussi.

J'ai lu dans la Tribune de Genève un article de M. Jean-Paul Santoni, ancien maire et conseiller administratif délégué à la culture de la ville de Carouge qui a écrit un article paru dans le Courrier des lecteurs. On y apprend son opinion sur le Conseiller administratif de la Ville chargé de la culture, ainsi que sur son prédécesseur. Le moins qu'on puisse dire est que l'ancien maire de Carouge est plutôt désabusé. M. Santoni cite la Tribune de Genève du 22 décembre qui écrivait que la Conférence culturelle a fait long feu. Que pense notre Conseil administratif de cette nouvelle ?

Autre remarque, le 17 novembre 2005, j'ai attiré l'attention de notre Conseil administratif sur la situation régnant au chemin des Mouilles, au Vieux-chemin-d'Onex et à celui de la Colline. Suite aux travaux touchant la séparation des eaux usées et claires, tous les marquages faits sur la chaussée ont disparu. Ils n'ont pas été refaits, car il était prévu de créer une zone 30. A ce jour rien n'a été entrepris et, en l'absence de toute signalisation et de marquage, l'anarchie s'installe. Il serait dommage d'attendre qu'un accident survienne pour assurer un minimum de sécurité routière dans ce quartier, où se trouve le Collège de Saussure ave ses élèves la journée et ses manifestations en soirée.

Une petite chose mais qui existe quand même, ce sont les graffitis qui dégradent les murs de notre commune. Il y a aussi les affichages sauvages. C'est d'autant plus regrettable quand ils sont trop collés, qu'on ne peut pas les arracher et cela devient plutôt laid. Parmi ces affichages, on en voit encore qui ont trait aux dernières élections du Grand Conseil, notamment ce sont des affichages de l'Alliance de Gauche, où on voit même une future ex-candidate au Conseil d'Etat, et ces affiches on les voit à plusieurs endroits sur la commune. Peut-être que nos collègues de l'Alliance de Gauche pourront intervenir auprès de leur groupement pour qu'on fasse un peu de nettoyage, cela ne vaut pas la peine d'attendre 4 ans pour enlever ces affiches.

M. VOLERY: Est-il possible d'avoir sur le plan communal une comptabilité des lieux où les trottoirs vis-à-vis des passages piétons n'ont pas encore été rabaissés. Je sais que pour certains endroits, on attend sur d'éventuels travaux pour se mettre en conformité.

A l'exemple d'autres communes, je propose que la Ville de Lancy mette des panneaux aux points de récupération pour indiquer à la population lancéenne que le tri des déchets cela rapporte au niveau environnemental et au niveau financier, économies et

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

rétrocessions financières sur le tri du verre par exemple, avec la somme chiffrée pour une année.

Mme CASUTT : Le FC Grand-Lancy qui a besoin d'un peu d'argent comme tous les clubs de sport, organise le 4 février 2006, une soirée au Palladium en deux parties. La première partie est une démonstration de salsa et la deuxième partie c'est la danse. Je compte sur vous pour faire de la publicité autour de vous.

Mme CORMINBOEUF: Une habitante du 54, avenue des Communes-Réunies a adressé une lettre au Conseil administratif en date du 20 juin 2005, faisant part de l'insécurité ressentie par les piétons sur le tronçon du mail devant la Poste des Palettes. En effet, de nombreux automobilistes tournent dans ce parking en ne prêtant aucune attention aux piétons qui arrivent à la hauteur de la poste. C'est un miracle, qu'il n'y ait pas encore eu d'accident grave.

Ce courrier a été co-signé par l'Association des Habitants de Lancy Sud, par le Collectif Palettes, par la Garderie de l'Étoile, par l'Association des parents d'élèves de l'école des Palettes et par l'Association des locataires de l'Étoile Palettes.

Conscient de ces problèmes de sécurité, le Conseil administratif a répondu qu'il avait demandé un rapport sur la faisabilité d'améliorer cet accès au Service de la Sécurité municipale, mais aucune nouvelle n'a été transmise. Qu'en est-il ?

A titre personnel, des ralentisseurs ne pouvant pas être mis en place du fait du passage des bus, je pose la question de savoir si l'on ne pourrait pas envisager une limitation à 30 km/h sur le tronçon des Communes-Réunies depuis le giratoire des Palettes jusqu'au giratoire de la route de St-Julien, ce d'autant plus, que certains soirs, des petits malins font la course en voiture à une vitesse excessive sur ce tronçon.

Merci de bien vouloir étudier ma proposition et donner réponse au courrier précité.

L'arrêt du tram 13 aux Pontets : Dès la nuit tombée, c'est le trou noir:

A la hauteur de l'arrêt direction Grand-Lancy pour tout éclairage, un poteau TPG avec 2 lampes, que dis-je, 2 loupiotes.

Arrêt direction Bachet, aucun éclairage, si ce n'est que 2 lampadaires à la hauteur des cheminements piétons, mais qui ne dispensent aucune clarté à l'arrêt même.

Allez attendre le tram ou en descendre le soir, vous n'y verrez rien. Ne serait-il pas possible d'améliorer la visibilité à ces arrêts, surtout dans un quartier qui a déjà sombre réputation ?

La Commission de l'Environnement est-elle devenue un fantôme ? Je m'en étonne. En effet, depuis le mois de septembre, plus aucune séance ne s'est déroulée et rien à l'horizon jusqu'à fin février 2006 ????

Mme DILONARDO : Je voulais juste vous rappeler la fête de la Gym de Lancy qui a lieu à la salle omnisports, samedi 4 février.

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais adresser des remerciements au Conseil administratif pour d'abord le sac à déchets et d'autre part, aussi des remerciements pour l'affichage culturel qui va bientôt fleurir sur notre commune et pour ce que nous avons reçu ce soir. Je sais que c'est une longue réflexion, je l'avais demandé moi-même à plusieurs reprises, c'est une belle réalisation.

M. LANCE : Je ne vais pas répondre à toutes les questions, je crois que la plupart de vos questions sont pertinentes, j'en ai pris note. Par rapport aux interventions de M. Page concernant la conférence culturelle, personnellement, je regrette que cette convention culturelle n'ait pas été acceptée par d'autres communes que celles de Planles-Ouates, Lancy et la Ville de Genève, ainsi que le canton. J'ai de la peine à comprendre, nous avons d'ailleurs évoqué le sujet hier à l'assemblée générale des Communes Genevoises, pourquoi les Conseils municipaux des autres communes n'acceptent pas cette résolution. C'est vrai que cette résolution est très compliquée, elle est alambiquée, et certainement que cela fait peur aux Conseillers municipaux, et pourtant, il n'y a aucun engagement financier à travers cette conférence culturelle. Il s'agit uniquement de réunir les magistrats des communes, le Conseil d'Etat et aussi les communes avoisinantes frontalières pour coordonner nos projets culturels sur la région de Genève. Personnellement, je défendrai cette conférence jusqu'au bout, même si c'est sous une autre forme! Nous parlons souvent de région, d'agglomération transfrontalière actuellement sur Genève, et si nous ne sommes pas capables de nous mettre autour d'une table pour parler de projets culturels, je trouve cela regrettable.

Concernant le manque de marquages au chemin des Mouilles, je prends note et je contacterai le Service des travaux et constructions pour demander des renseignements sur cet état de faits.

Egalement pour l'intervention de M. Volery pour les passages piétons, là aussi, je me renseignerai. Concernant les points de récupération, il y a M. Nestor Grand qui assiste à cette séance du Conseil municipal ce soir, M. Grand est responsable du tri des déchets sur la commune de Lancy, donc il a pris note de votre demande, et nous aurons l'occasion d'en parler.

Concernant les interventions de Mme Corminboeuf, il est vrai que nous avons été contactés au mois de juin par des habitants du quartier des Palettes concernant le parking de la poste. Là aussi, notre Service des travaux et constructions a fait des propositions d'aménagement, mais vous le savez comme moi, nous devrons passer par l'Office cantonal de la mobilité, c'est sa nouvelle dénomination, et cela prend toujours un peu de temps, malheureusement.

Je prends également note du manque d'éclairage à l'arrêt des Pontets. Nous ferons le nécessaire pour y remédier, je pense que c'est certainement une excellente remarque.

Merci Mme Buunk-Droz pour vos remerciements, cela fait toujours plaisir.

N'oubliez pas de passer à la fin de cette séance vers M. Grand pour récolter vos sacs à tri. Il est très important de partir ce soir avec votre sac à tri personnel.

Mme CORMINBOEUF : J'ai oublié tout à l'heure que tout le groupe Démocrate-chrétien vous réitère tous ses remerciements pour cette belle journée à Berne.

Séance ordinaire du 26 janvier 2006

| M. AUGSBURGER : Merci infinir | ment | Ċ. |
|-------------------------------|------|----|
|-------------------------------|------|----|

15. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. AUGSBURGER : Je vous convie à la cave pour boire un verre. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 20.

Le Secrétaire : Le Président :

Marc GUILLERMIN Gilles AUGSBURGER